

# **ACTUS-CAF#13**

## **29 SEPTEMBRE 2026**

**#GrandirAvecVous**

# Sommaire :

---

1. Trimestrialisation Aah (Bénéficiaires en ESAT) *p1*
2. Evolution des échanges avec les bailleurs *p7*
3. Le guide du logement décent *p9*
4. Evolutions des téléprocédures *p11*
5. Plaquette d'activité et Portrait social 2025 *p15*
6. Vie de famille édition automne 2026 *p16*
7. Consultation publique auprès des familles *p18*
8. Permanence Caf Figeac : changement de lieu *p19*
9. Comment rencontrer la Caf *p20*



# 1. Trimestrialisation Aah : Bénéficiaires en Esat

## Evolution des modalités de déclaration des ressources à compter du 1er octobre 2026 :

Dans le cadre de l'harmonisation des modalités de gestion de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH), les bénéficiaires exerçant une activité en Établissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) seront progressivement intégrés au dispositif de déclaration trimestrielle des ressources à partir du 1er octobre 2026.

### ▪ Ce qui change :

Jusqu'à présent, les ressources des travailleurs d'ESAT étaient généralement récupérées chaque année auprès de la Direction générale des finances publiques (DGFIP). Cette procédure limitait les démarches déclaratives pour les allocataires.

**À compter du 1er octobre 2026, les bénéficiaires de l'AAH travaillant en ESAT devront déclarer eux-mêmes leurs ressources à la Caf tous les trois mois via une Déclaration Trimestrielle de Ressources (DTR).**

Cette déclaration permettra de calculer le montant de l'AAH versé au titre des trois mois suivants.

### ▪ Les objectifs de la réforme :

- harmoniser les modalités de calcul de l'AAH entre l'ensemble des bénéficiaires ;
- faciliter, lorsque cela est souhaité, les transitions vers l'emploi en milieu ordinaire ;
- permettre une prise en compte plus régulière et actualisée des ressources.

# 1. Trimestrialisation Aah : Bénéficiaires en Esat

## ▪ Les ressources à déclarer :

La déclaration trimestrielle devra être réalisée depuis l'espace personnel Mon Compte sur :

- le site [caf.fr](https://caf.fr) ;
- l'application mobile Caf - Mon Compte.

Les bénéficiaires devront déclarer les revenus perçus au cours des trois mois précédents, notamment :

- la rémunération versée par l'ESAT ;
- les indemnités journalières de Sécurité sociale sans subrogation ;
- Les pensions alimentaires;
- Les autres revenus éventuellement perçus.

Les montants devront être renseignés en **net imposable**.

## ▪ Une mise en œuvre progressive :

Le passage à la déclaration trimestrielle sera déployé progressivement entre octobre et décembre 2026.

Chaque allocataire concerné recevra un courrier ou un courriel précisant la date de sa première déclaration.

# 1. Trimestrialisation Aah : Bénéficiaires en Esat

**Calendrier : 3 vagues pour faire déclaration de ressources**

 **octobre 2026 – Novembre 2026 - Décembre 2026**

| Quand je déclare en | Je déclare les revenus de :         |
|---------------------|-------------------------------------|
| Octobre 2026        | Juillet, août et septembre 2026.    |
| Janvier 2027        | Octobre, novembre et décembre 2026. |
| Avril 2027          | Janvier, février et mars 2027.      |
| Juillet 2027        | Avril, mai et juin 2027.            |

| Quand je déclare en | Je déclare les revenus de :         |
|---------------------|-------------------------------------|
| Novembre 2026       | Août, septembre et octobre 2026.    |
| Février 2027        | Novembre, décembre et janvier 2026. |
| Mai 2027            | Février, mars et avril 2027.        |
| Août 2027           | Mai, juin et juillet 2027.          |

| Quand je déclare en | Je déclare les revenus de :             |
|---------------------|-----------------------------------------|
| Décembre 2026       | Septembre, octobre et novembre 2026.    |
| Mars 2027           | Décembre 2026, janvier et février 2027. |
| Juin 2027           | Mars, avril et mai 2027.                |
| Septembre 2027      | Juin, juillet et août 2027.             |

**Lien vers le Caf.fr :** [AAH et ESAT : une nouvelle façon de déclarer vos revenus | CAF – Caisse d’Allocations Familiales](#)

**Support Partenaires :** [Mesure ESAT\\_ présentation partenaires \(1\).pdf](#) - Adobe cloud storage

**Flyer d'information :** [FLYER\\_ESAT\\_260924.pdf](#)

# 1. Trimestrialisation Aah : Bénéficiaires en Esat

## ▪ Rôle des partenaires :

Les partenaires accompagnant les personnes en situation de handicap sont invités à :

- Relayeur cette information auprès des travailleurs d'ESAT et de leurs représentants légaux ;
- Sensibiliser les usagers à la nécessité de réaliser leur déclaration tous les trois mois ;
- Accompagner, lorsque cela est nécessaire, la prise en main des démarches en ligne ;
- Vérifier avec les bénéficiaires que leurs coordonnées (adresse électronique et numéro de téléphone) sont à jour dans leur espace personnel Caf.

## ▪ Information des allocataires :

À l'ouverture de chaque période déclarative, la Caf informera les allocataires concernés :

- par courriel ;
- par Sms.

Le maintien de coordonnées à jour dans l'espace Mon Compte est indispensable pour garantir la bonne réception de ces informations et éviter tout retard dans le traitement des droits.

**Cette évolution constitue une étape importante dans l'harmonisation des règles de gestion de l'AAH et nécessitera une mobilisation de l'ensemble des acteurs accompagnant les travailleurs d'ESAT afin de sécuriser les démarches des bénéficiaires et prévenir les ruptures de droits.**

**#GrandirAvecVous**

## 2. Evolution des échanges avec les bailleurs

- **Ce qui va changer à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2026:**

- Fin de l'envoi postal des bordereaux de paiement au 01/12/2026 ;
- Les bordereaux sont disponibles sur Mon Compte Partenaire dans l'Espace Bailleur du caf.fr ;
- Tous les bailleurs disposent déjà de cet espace ;
- Accès aux documents à J+1.

- **Les avantages :**

- Accès plus rapide aux bordereaux et consultable à tout moment ;
- Archivage simplifié ;
- Démarche plus écologique;
- Réduction des frais d'envoi pour la Caf.

## 2. Evolution des échanges avec les bailleurs

### ■ Accompagnement des bailleurs :

L'Espace Bailleur existe depuis plusieurs années et est déjà utilisé par de nombreux bailleurs.

La démarche a été simplifiée.

Toutefois, pour tenir compte des difficultés rencontrées par certains bailleurs éloignés du numérique, un accompagnement sera mis en place.

### ■ Calendrier :

- Septembre à novembre 2026 : envoi d'un flyer d'information joint au bordereau
- 1er décembre 2026 : arrêt définitif de l'envoi papier et **récupération des bordereaux exclusivement via l'Espace Bailleur.**

#GrandirAvecVous



### DERNIÈRE LIGNE DROITE AVANT LA FIN DU PAPIER !

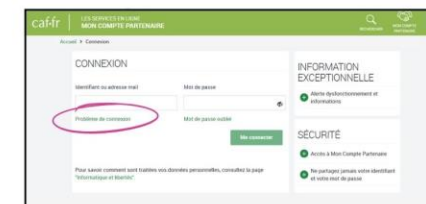
À COMPTER DU 1ER DÉCEMBRE 2026, LES BORDEREAUX DE PAIEMENT NE SERONT PLUS ENVOYÉS AU FORMAT PAPIER.

#### 1 Comment me connecter ?



Rendez vous sur [caf.fr](https://caf.fr) > rubrique Professionnels.

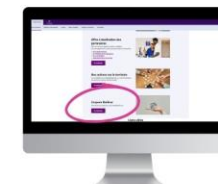
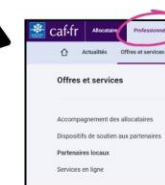
Cliquez sur **Mon Compte Partenaire** pour accéder à votre espace.



En cas de difficulté pour vous connecter, cliquez sur **"Problème de connexion"** et laissez vous guider.

#### 2 Où m'informer ?

Rendez vous sur [caf.fr](https://caf.fr) > rubrique Professionnels.



### 3. Le guide du logement décent

Une des missions prioritaires de la Caf est de favoriser l'accès et le maintien dans le logement. Dans le cadre de cette mission, elle porte une attention particulière à la qualité des logements qui contribue à faciliter la vie des familles, les conditions d'éducation des enfants, et plus globalement, le bien-être de la famille.

➔ Les aides au logement sont versées sous réserve que le logement réponde aux caractéristiques de la décence et, à tout moment, la Caf peut faire vérifier sur place si un logement satisfait à ces normes.

➔ La loi du 6 juillet 1989 impose au bailleur de mettre à disposition un logement répondant à des exigences de : **sécurité ; salubrité ; confort.**

Dans le cadre de leur mission commune de lutte contre la non-décence du logement, la Caf et l'ADIL du Lot, partenaires historiques, mettent à disposition un **Guide du logement décent** destiné aux locataires, bailleurs et professionnels du logement.

L'objectif est d'aider chacun à mieux comprendre une réglementation en constante évolution et à disposer de repères pratiques pour prévenir et résoudre les difficultés liées au logement.

Le guide permet notamment de :

- ✓ Identifier les critères de décence d'un logement ;
- ✓ Comprendre les obligations respectives du bailleur et du locataire ;
- ✓ Connaître les démarches à engager en cas de désaccord ou de litige ;
- ✓ Repérer les organismes pouvant apporter information, conseil et accompagnement.

**L'ambition est simple : permettre à chacun de connaître ses droits, d'agir rapidement en cas de difficulté et de favoriser des solutions adaptées aux situations rencontrées.**

**#GrandirAvecVous**

## 3. Le guide du logement décent

---

Au-delà de l'aspect réglementaire, ce guide a été conçu pour encourager :

- ✓ Le dialogue entre locataires et bailleurs ;
- ✓ la recherche de solutions amiables ;
- ✓ la mobilisation des dispositifs d'accompagnement existants ;
- ✓ l'accès aux aides adaptées à chaque situation.

### Focus sur les nouvelles exigences énergétiques :

Le guide intègre également les évolutions réglementaires issues de la **loi Climat et Résilience**.

Depuis le **1er janvier 2025**, les logements doivent répondre à des critères de performance énergétique renforcés afin de lutter contre les passoires thermiques.

**Lien vers le Caf.fr :** [Logement décent : un guide pratique pour accompagner locataires et bailleurs | CAF – Caisse d'Allocations Familiales](#)

## 4. Evolution des téléprocédures

### ■ Caf.fr : Chatbot



- Depuis mai 2026, une nouvelle version du chatbot (intégrant une IA générative) était disponible depuis la page « **Mon Compte** » du site **caf.fr**. A compter de septembre 2026, cette nouvelle version remplace l'ancien chatbot sur toutes les pages.



- Les données personnelles des usagers ne sont pas accessibles à l'IA, elle ne peut les utiliser.
- L'IA est là pour informer et orienter, pas pour remplacer un conseiller.
- Elle ne peut pas effectuer de démarches à la place de l'utilisateur.
- Ses réponses s'appuient exclusivement sur des informations Caf issues d'une base de connaissance fiable.

## 4. Evolution des téléprocédures

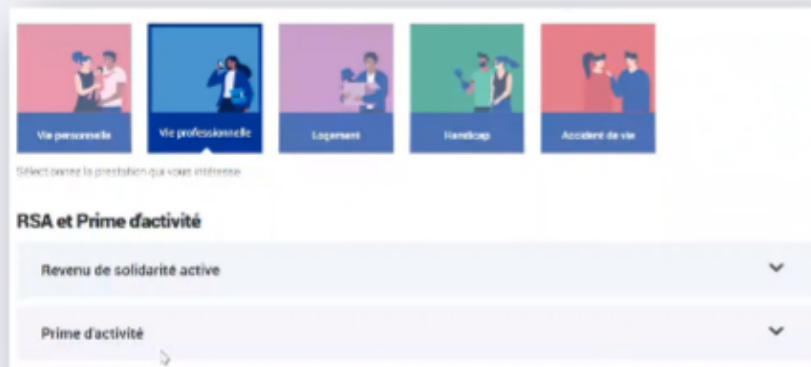
- **Caf.fr : info concernant les versements des prestations**
  - À partir du mois de septembre 2026, un message d'information s'affichera dans la page des paiements (application mobile et caf.fr) afin de préciser les dates de versement.



#GrandirAvecVous

## 4. Evolution des téléprocédures

### ■ Caf.fr : Nouvelle demande de Rsa/Ppa remontée des revenus



Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2025, les revenus déclarés à l'Urssaf sont rapatriés automatiquement lors des déclarations trimestrielles (RSA et/ou Prime d'Activité) des allocataires.

Toutefois, cela n'est pas accessible pour les **demandes** de prestation.

**À compter du 5 juillet 2026, le demandeur de RSA et/ou de Prime d'Activité déjà allocataire (avec un dossier actif en Caf pour une autre prestation) va bénéficier du pré affichage de ses ressources déclarées à l'Urssaf, comme pour les déclarations trimestrielles.**

Certaines situations particulières nécessitent toutefois un traitement particulier :

- situations professionnelles spécifiques (gérant salarié, artistes-auteur ...)
- Si le conjoint et/ou les enfants ne sont pas connus au dossier
- Si le numéro de sécurité sociale n'est pas certifié

## 4. Evolution des téléprocédures

- **Rsa : Intégration de la demande de complémentaire santé solidaire**
  - La demande RSA (**formulaire papier**) est enrichie et intègre les données utiles à la demande de complémentaire santé solidaire (C2S) avec un nouveau volet "**Parcours Santé : bénéficiez de la Complémentaire Santé Solidaire**". Elle sera disponible dès septembre 2026.

Important

✓ À compter de septembre, pour les nouvelles demandes RSA, il faut utiliser le nouveau formulaire (même si l'ancien est toujours recevable)

✓ L'absence de complétude de la complémentaire santé solidaire (C2S) ne bloque pas l'instruction du droit RSA.

## 5. Plaquelette d'activité et Portrait social 2025

- **La plaquelette d'activité 2025 présente les faits marquants ainsi que les principales données d'activité :**
  - Les statistiques allocataires;
  - Les montants financiers globaux et par grande mission (petite enfance, enfance/jeunesse, logement, précarité, handicap, animation de la vie sociale);
  - Les données d'activité relative à la relation de service, aux traitements des dossiers et à la lutte contre la fraude.

[Plaquelette Activité\\_Caf du Lot\\_2025\\_Vfinale](#)

- **Le Portrait social plaquelette d'activité 2025 présente les faits marquants ainsi que les principales données d'activité :**  
 Depuis 2016, les Caf réalisent la publication « Portrait Social » qui peut être utile aux acteurs locaux sont souvent demandeurs d'une information de synthèse, générale et documentée sur les principales données et leurs évolutions, donnant rapidement une vision globale de la population allocataire de leur territoire de compétence.

Ce document présente des données relatives à :

- la population allocataires;
- La petite enfance;
- L'enfance et la parentalité;
- Le logement et la cadre de vie;
- La solidarité et l'insertion;

Avec cette année, un zoom sur l'Allocation aux adultes handicapés.

[Portrait social 2026\\_gabarit\\_décembre 2025.pdf](#)

**#GrandirAvecVous**

## 6. Vies de famille – édition automne 2026

Lien Caf.fr : [Vies de Famille](#) | CAF – Caisse d’Allocations Familiales



**Caf du Lot**  
304 rue Victor Hugo, 46019 Cahors cedex  
Téléphone : 3230 (Service gratuit + prix appel)  
**Horaires d'ouverture** : lundi - vendredi de 8h45 à 16h  
**Services proposés** : Je dépose un document, Je consulte mon compte, Je demande une prestation, Je prends rendez-vous, Je télécharge un document, Je gère mon dossier, Aide à l'application mobile, Aide démarches en ligne

**Accueil Caf du Lot**

Flashez ce QR code pour aller sur le site de la Caf du Lot

ISSN : 2417-0070 • Directeur de la Caf du Lot : Cécile CARÉ

**11 - 25 ans**  
**La Caf accompagne les jeunes**  
Des aides pour agir et construire leur avenir

|                                                                     |                                                                                     |
|---------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>11 - 25 ANS</b><br>Bourse Actions Jeunes 46 : boost ton projet ! | <b>PROMENEURS DU NET</b><br>Une présence éducative dans la vie numérique des jeunes |
|---------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|

#GrandirAvecVous

# 6. Vies de famille – édition automne 2026

Lien Caf.fr : [Vies de Famille](https://www.caf.fr/vies-de-famille) | CAF – Caisse d'Allocations Familiales

UN DISPOSITIF POUR ACCOMPAGNER LES 11 – 25 ANS

## Bourse Actions Jeunes 46 : boost ton projet !

La Bourse actions jeunes 46 « Boost ton projet ! » portée par le SDJES, la Caf du Lot, la MSA Midi-Pyrénées Nord et la Ligue de l'enseignement du Lot, permet de soutenir les projets des 11-25 ans, montés par leurs propres moyens ou avec le soutien d'une structure locale, individuellement ou collectivement.

Le projet doit permettre au jeune ou au groupe de réaliser une action qui représente un défi personnel, d'acquérir des expériences valorisables et de développer des qualités humaines grâce à un engagement citoyen.

### Les conditions :

- ✓ avoir entre 11 et 25 ans ;
- ✓ vivre dans le Lot ;
- ✓ proposer un projet culturel, sportif, citoyen, social, écologique, etc. ayant un impact positif pour les autres et pour le territoire.

### Les démarches :

- ➡ contacter la Ligue de l'enseignement du Lot ;
- ➡ remplir le dossier avec leur aide ;
- ➡ présenter le projet devant un jury ;
- ➡ envoyer un bref compte rendu après la réalisation du projet.



Rencontre avec Élodie LAVAYSSE, représentante de la Ligue de l'enseignement du Lot

Dans le cadre du dispositif « Boost ton projet », Élodie LAVAYSSE, représentante de la Ligue de l'enseignement du Lot, revient sur les objectifs de cette bourse destinée aux jeunes et sur l'accompagnement proposé :

« Au-delà d'un soutien financier, la bourse offre un accompagnement auprès des jeunes porteurs de projets dans la constitution de leur dossier. Nous invitons tous les jeunes, qu'ils portent un projet individuel ou collectif, à se lancer. Chaque idée peut devenir une belle initiative pour le territoire. Nous sommes là pour les accompagner afin de faire grandir leur projet et leur permettre de le concrétiser. »

> Pour en savoir plus ou pour déposer votre candidature, rapprochez-vous de la Ligue de l'enseignement du Lot



EN SAVOIR  [kiosque-viesdefamille.fr](https://kiosque-viesdefamille.fr)

### PROMENEURS DU NET

#### Une présence éducative dans la vie numérique des jeunes

Internet et les réseaux sociaux font désormais partie intégrante du quotidien des jeunes. Ils leur permettent de communiquer, de sociabiliser, de s'informer et de se divertir. S'ils offrent de nombreuses opportunités, ils exposent également les jeunes à certains risques. Il est donc essentiel de mettre en place une présence éducative pour accompagner les jeunes dans leurs usages et valoriser les compétences qu'ils développent. Les Promeneurs du Net, et au-delà, la présence éducative sur Internet, s'inscrivent dans ce contexte.

Les Promeneurs du Net sont des professionnels de la jeunesse qui accompagnent les jeunes dans leurs projets, leurs questionnements et leur quotidien, y compris sur les réseaux sociaux et les espaces numériques. Ils créent, maintiennent le lien, écoutent, conseillent et soutiennent les jeunes dans un cadre professionnel et bienveillant.

#### Dans le Lot, un réseau à l'écoute des jeunes

Dans le département du Lot, le réseau est coordonné par la Caf du Lot et animé par Les Francas. Il s'inscrit dans le cadre du Schéma départemental des services aux familles et mobilise des structures jeunesse présentes sur l'ensemble du territoire : centres sociaux, accueils jeunes, MJC, foyers de jeunes travailleurs, etc.

Le réseau lotois compte aujourd'hui 21 Promeneurs du Net répartis dans 16 structures. Ces professionnels de la jeunesse, de l'animation ou de l'éducation complètent leur action de terrain par une présence en ligne auprès des jeunes.

> Besoin d'un renseignement, d'un conseil ou simplement d'un interlocuteur de confiance ?



### BAFA

#### Le coup de pouce de la Caf pour le financer

> Vous souhaitez demander une aide au Bafa ?



Le Bafa (Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur) permet d'encadrer de manière occasionnelle des enfants et des adolescents en accueils de loisirs, colonies de vacances ou séjours de vacances. Accessible dès l'âge de 16 ans, cette formation reconnue est appréciée des employeurs et constitue un atout pour un parcours de formation ou une première expérience professionnelle.

La formation se déroule en trois étapes : une session de formation générale, un stage pratique, puis une session d'approfondissement ou de qualification.

Afin de faciliter l'accès à cette formation, la Caf du Lot peut accorder une aide locale pouvant aller jusqu'à 300 € aux allocataires dont le quotient familial est inférieur ou égal à 1 000 €, pour le financement de la session générale.

La Caf propose également une aide nationale de 200 €, attribuée sans conditions de ressources, pour financer la session d'approfondissement ou de qualification.

Pour bénéficier de ces aides, les formulaires de demande, disponibles sur le [caf.fr](https://caf.fr), doivent être complétés et transmis à la Caf dans un délai de trois mois suivant la fin de la formation.



VOTRE SUPPLÉMENT DÉPARTEMENTAL • AUTOMNE 2026

# 7. Consultation publique auprès des familles

Une grande consultation publique est lancée dans le cadre du renouvellement du **Schéma Départemental des Services aux Familles du Lot (SDSF)**.

## Qu'est-ce que le SDSF ?

Le Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF) définit les orientations relatives à la petite enfance, la parentalité et les services destinés aux familles pour les années à venir.

## Cette consultation vise à mieux comprendre les besoins des familles :

- les services qu'ils utilisent ;
- les difficultés qu'ils rencontrent ;
- les aides ou services qui leur manquent ;
- leurs idées pour améliorer les services destinés aux familles.
- Les réponses recueillies contribueront à alimenter la réflexion menée et permettront de mieux prendre en compte les besoins des familles dans les réflexions autour des services qui leur sont proposés.
- Chaque participation est utile pour mieux représenter la diversité des situations et des besoins des familles du Lot.

Merci de relayer cette campagne auprès des familles (cf. affiche jointe).

**Actualité caf.fr / professionnels :** [Une grande consultation pour donner la parole aux familles | CAF – Caisse d'Allocations Familiales](#)

**Affiche avec QR Code :** [Adobe Acrobat - Renouvellement SDSF - La Caf à votre écoute \(3\).pdf](#)

**#GrandirAvecVous**

## 7. Permanence Caf de Figeac : changement de lieu

A compter du mois de septembre, la permanence CAF de Figeac déménage pour s'installer dans les locaux de la CPAM située :



Les horaires et modalités restent inchangés, à savoir un accueil sur RDV le jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 15h,  
Les allocataires peuvent prendre rdv depuis leur compte personnel Caf.fr

**#GrandirAvecVous**

## 8. Comment rencontrer et contacter la Caf ?

---



### Allocataires :

-  Téléphone 3230
-  Espace en ligne : Message via caf.fr
-  Transmission de documents via le compte caf.fr
-  Courrier : Caf du Lot 304 rue Victor Hugo 46019 Cahors Cedex 9

### France Services

-  Adresse mail dédiée (Voir les consignes RESANA)
-  Administration+

### Autres Partenaires

-  CDAP Consultation du Dossier Allocataire par les Partenaires habilités

Pour l'ensemble des partenaires :

 [transmettreundocument.caf46@info-caf.fr](mailto:transmettreundocument.caf46@info-caf.fr) (pas d'image dans le mail, pas de signature, un mail par dossier, format jpeg, pdf, png, jpg ou gif, 10 Mo maximum) Cette adresse ne doit pas être communiquée aux allocataires.

**#GrandirAvecVous**

## 6. Comment rencontrer et contacter la Caf ?

| Type d'accueil    | Lieu / Modalité                                                                                                                                                                                                        | Jours                                       | Horaires                                                       | Informations particulières                                             |
|-------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|
| Accueil sans RDV  | Cahors :<br>Espace multi-services en libre accès<br>(consultation caf.fr et sites partenaires,<br>impressions et numérisation de documents)<br>Accompagnement aux démarches en ligne<br>Renseignements de "1er niveau" | Lundi au vendredi                           | 8h45 – 16h00                                                   | Ouverture à 10h30 le 3e<br>mardi du mois                               |
| Accueil sur RDV   | Cahors<br>En box confidentiel                                                                                                                                                                                          | Lundi, Mardi, jeudi<br>Mercredi<br>Vendredi | 9h00-16h00<br>9h00-12h00/13h00-16h00<br>9h00-13h00/14h00-16h00 | Prise de RDV sur le<br>compte personnel Caf<br>ou via le 32.30         |
| Accueil sur RDV   | Figeac                                                                                                                                                                                                                 | Jeudi                                       | 9h00 – 12h00<br>13h00 – 15h00                                  | Fermetures :<br>Jeudi 24 décembre<br>2026<br>Jeudi 31 décembre<br>2026 |
| RDV téléphoniques | Téléphone                                                                                                                                                                                                              | Lundi au vendredi                           | 9h00 – 12h00<br>13h00 – 16h00                                  | Prise de RDV sur le<br>compte personnel Caf<br>ou via le 32.30         |

## 6. Comment rencontrer et contacter la Caf ?

---

Modes de contact pour le service Action Sociale :

- Par téléphone au 05 65 23 30 43 (aides financières individuelles)
- Par courrier (CS 70218 – 46004 Cahors CEDEX)
- Par courriel : [aides-financieres-AS@caf46.caf.fr](mailto:aides-financieres-AS@caf46.caf.fr)

# Suivez toutes les actus de la Caf

---



**Retrouvez la Caf du Lot  
sur LinkedIn**

#GrandirAvecVous

#GrandirAvecVous

# Merci pour votre participation

Prochain Actus-Caf : 01 décembre 2026 à 13h30

#GrandirAvecVous